



PREFECTURE DE L'OISE

Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt

## ARRETE

*relatif à la composition du comité de pilotage participant à l'élaboration  
du document d'objectifs du site d'importance communautaire n°  
FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville »  
et de la Zone de Protection Spéciale n° FR2212005 « Forêts picardes :  
massif des trois forêts et bois du roi »,*

LE PREFET DE L'OISE

Officier de la Légion d'Honneur

VU la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifié concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1 à L. 414-7 ;

VU le décret 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code rural ;

VU les listes de sites d'importance communautaire publiées au JOCE des 28 et 29 décembre 2004 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 06 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Forêt picardes : massif des trois forêts et bois du roi » (zone de protection spéciale) ;

VU l'arrêté du 05 mars 2007 fixant la composition du comité de pilotage de la zone de protection spéciale « Forêt picardes : massif des trois forêts et bois du roi » et du site d'importance communautaire « Massif forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » ;

SUR proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le présent arrêté fixe la composition du comité de pilotage de la zone de protection spéciale « Forêt picardes : Massif des trois forêts et bois du roi » et du site d'importance communautaire « Massif forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville ». Ce comité de pilotage, qui est l'organe central du processus de concertation, est associé à l'élaboration du document d'objectifs en examinant les propositions soumises par l'opérateur local.

**Article 2** - La composition du comité de pilotage est la suivante :

Préfet de l'Oise

Préfet du Val d'Oise

Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture du Val d'Oise

Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Oise

Directeur Départemental de l'Équipement de l'Oise

Directeur Régional de l'Environnement de Picardie

Directeur Régional de l'Environnement d'Ile de France

Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France  
Directeur Régional de l'Office National des Forêts de Picardie  
Directeur Régional de l'Office National des Forêts d'Ile de France  
Directeur du Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Val d'Oise  
Maire d'Asnières-sur-Oise  
Maire d'Auger-saint-Vincent  
Maire d'Aumont-en-Halatte  
Maire d'Avilly-saint-Léonard  
Maire de Baron  
Maire de Boissy-Fresnoy  
Maire de Boran-sur-Oise  
Maire de Borest  
Maire de Chantilly  
Maire de Chaumontel  
Maire de Coye-la-Forêt  
Maire d'Ermenonville  
Maire de Fontaine-Chaalis  
Maire de La Chapelle-en-Serval  
Maire de Lamorlaye  
Maire de Lévignen  
Maire de Luzarches  
Maire de Mont-l'Evêque  
Maire de Montlognon  
Maire de Mortefontaine  
Maire de Nanteuil-le-Haudouin  
Maire de Ormoy-Villers  
Maire d'Orry-la-Ville  
Maire de Péroy-les-Gombries  
Maire de Plailly  
Maire de Pont-Sainte-Maxence  
Maire de Pontarmé  
Maire de Pontpoint  
Maire de Rosières  
Maire de Rouville  
Maire de Senlis  
Maire de Thiers-sur-Thève  
Maire de Ver-sur-Launette  
Maire de Versigny  
Maire de Villeneuve-sur-Verberie  
Maire de Villers-Saint-Frambourg  
Président du Conseil général du Val d'Oise  
Président du Conseil général de l'Oise  
Président du Conseil régional d'Ile de France  
Président du Conseil régional de Picardie  
Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Senlis  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois  
Président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte  
Président de la Communauté de Communes du Pays de France  
Président de la Communauté de communes de Carnelle/Pays de France  
Président du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France  
Président du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Ysieux  
Président de l'A.P.S.O.M.  
Président de l'A.D.A.S.E.A. de l'Oise  
Commandant de la Base aérienne 110  
Directeur du C.N.A.S.E.A. de Picardie  
Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de Picardie  
Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France  
Président de la Chambre d'Agriculture de l'Oise  
Président du Comité Départemental du Tourisme Equestre de l'Oise  
Président du Conservatoire Botanique National de Bailleul  
Président du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise  
Président de PICARDIE NATURE - Section Oise  
Président du R.O.S.O.  
Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de l'Oise  
Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs de l'Oise  
Président de l'Union des Amis du P.N.R. Oise-Pays de France et de ses trois forêts  
Président du CODERANDO du Val d'Oise  
Président de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines  
Président de Val d'Oise Environnement  
Président de l'Association "Les Amis de la Terre"  
Président de la Fédération Nationale de la Propriété Agricole de l'Oise  
Fédération Interdépartementale des Syndicats d'exploitants agricoles d'Ile de France  
Président du Centre des Jeunes Agriculteurs d'Ile de France  
Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs d'Ile de France  
Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France  
Président de la Fédération Départementale des Pêcheurs du Val d'Oise  
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles/Val d'Oise/Yvelines  
Président de la Chambre des Métiers du Val d'Oise  
Centre Ornithologique Régional d'Ile de France  
Directeur de la production et du transport d'EDF-GDF  
Président du Comité de l'Oise de courses d'orientation  
Président du Conservatoire botanique national du bassin parisien  
Directeur de Réseau ferré de France  
Directeur de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF)  
Directeur de Sanef  
Directeur du Parc Astérix  
Responsable communication de GRTgaz  
Directeur de l'Institut de France  
Président du Conservatoire botanique national du bassin parisien  
Directeur de Réseau ferré de France  
Directeur de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF)  
Directeur de Sanef  
Directeur du Parc Astérix  
Responsable communication de GRTgaz  
Directeur de l'Institut de France

**Article 3** – Cet arrêté annule l'arrêté du 05 mars 2007 fixant la composition du comité de pilotage de la zone de protection spéciale « Forêt picardes : Massif des trois forêts et bois du roi » et du site d'importance communautaire « Massif forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville ».

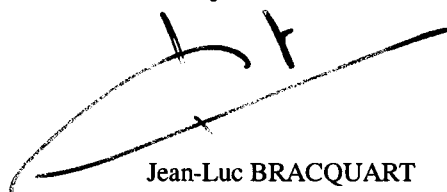
**Article 4** – Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs.

**Article 5 - : voie et délai de recours**

La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier, 80011 Amiens Cedex 01. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Beauvais, le 22 juillet 2008

Pour le Préfet et par délégation  
Le directeur départemental de l'agriculture et de  
la forêt empêché  
L'adjoint au directeur



Jean-Luc BRACQUART